

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE OPTION : STYLISTE VISAGISTE

E1 – U.11 A – Création d'une coiffure personnalisée par transformation

Coefficient : 5 – Epreuve pratique et écrite

Durée : 1 h 45 min + 30 min. pour passage éventuel sous casque séchoir.

1^{ère} partie : Projet de création de la coiffure – Durée 30 min. – Coef. 1

2^{ème} PARTIE : REALISATION DE LA COIFFURE

Durée : 1 h 15 + 30 min. pour passage éventuel sous casque séchoir – Coef. 4

COMPETENCES/INDICATEURS	BAREME	CANDIDAT			
		N°	N°	N°	N°
C1 – S'INFORMER – COMMUNIQUER C12 Assurer l'accueil et le suivi du client Attention portée au modèle (protection, confort, attitude face au modèle...)	1 pt				
C3 – CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE C33 Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires (shampooing) • Sélection du (ou des produits) • Maîtrise gestuelle • Utilisation des produits	2 pts				
C34 Créer et réaliser des coupes • Qualité du résultat (finition, netteté, propreté, absence de défaut visuel de coupe...) • Degré de la transformation/coiffure initiale • Adaptation de la coupe au projet de mise en forme ou de coiffure	6 pts				
C35 Concevoir et réaliser des techniques de mise en forme et de coiffage • Qualité du résultat (netteté de la réalisation, séchage correct) • Conformité au projet de mise en forme ou de coiffure	5 pts				
C32 Concevoir une coiffure personnalisée • Style, longueur, volume adaptés au modèle • Créativité de la réalisation (originalité, exploitation d'un trait de morphologie...)	6 pts				
TOTAL	20 points				

C12 – C33 – En début d'épreuve

C35 – C32 – Hors présence du candidat

DATE :

NOM des membres du jury	FONCTION	SIGNATURE